

« Le notaire, revêtu d'une robe de palais et décoré du
« rabat, se met en devoir de rédiger le contrat de mariage,
« d'après les conventions des parties.

« L'acte achevé et lu à haute voix, le futur le signe et
« présente la plume à la future, pour en faire autant ; aus-
« sitôt qu'elle a satisfait à cette formalité, le futur l'em-
« brasse pour lui témoigner toute sa reconnaissance de ce
« qu'elle veut bien s'associer à son sort, il lui délivre en
« même temps les arrhes destinées à sceller leur union ;
« c'était treize *quinaires* (i) d'or antiques, renfermés dans
« un étui de même matière. Un prêtre bénit les arrhes, et
« jette de l'eau bénite sur les futurs. A mesure que les
« pères et mères de ceux-ci ont apposé leurs signatures au
« contrat, ils accordent à leurs enfants la faveur d'accueillir
« leurs baisers, et leur donnent la bénédiction paternelle.
« Tous les assistants adressent ensuite leurs félicitations
« aux époux. Ces derniers offrent alors, dans de grands
« drageoirs en argent, des dragées ou fiançailles. Une colla-
« tion abondante et de mets recherchés termina cette fête,
« et l'on n'oublia point durant le repas de mettre des
« dragées dans les deux verres avec du vin, on les agita,
« après on les servit aux fiancés, on mélangea aussi le vin
« qui leur fut offert, comme un signe, que désormais tout
« doit être commun entre eux.

« Avant de se séparer, le futur demanda et obtint de sa
« promise, la permission de détacher et retenir une de ses
« jarretières, elle était d'un bleu foncé et en taffetas. En
« l'accordant, la promise dit à son futur : *vous vous souvien-*
« *drez quelquefois de moi, et ne mangerez des oblies*, à quoi le
« fiancé lui répondit que : *c'était le morceau que plus il*

(i) Petites pièces de monnaie.